

LE MEMENTO DU SPORT SANS VIOLENCE

Le contrôle d'honorabilité

Des fiches pratiques sur les
moyens de prévention des
violences dans le sport.



ssv.loiretcher@franceolympique.com



● Le memento SSV

Le controle d'honorabilité

Qu'est ce que le controle d'honorabilité ?

- **Le contrôle d'honorabilité** est une vérification administrative réalisée par les services de l'Etat visant à renforcer **la lutte contre les violences sexuelles dans le sport**.
- Il a pour but d'empêcher toute personne autrice d'infraction(s) sexuelle(s) à encadrer les APS.

Comment ça marche ?

- Les fédérations transmettent, au moment de la prise de licence, les informations recueillies (identité) auprès de leurs licenciés (conformément aux dispositions de l'article L.212-9 du code du sport).
- Le but est de vérifier si une personne est inscrite au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV). Si c'est le cas, une incapacité d'exercer peut-être notifiée à l'intéressé.e par les services de la préfecture.

Qui est concerné ?

- Les éducateurs sportifs (rémunéré et bénévoles)
- Les exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS)
- Les juges
- les arbitres



Pour aller plus loin

LE MEMENTO DU SPORT SANS VIOLENCE

Un projet co-piloté par :



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Loir-et-Cher



sport sans violence tous d'accord !



ssv.loiretcher@franceolympique.com